

CHAPITRE 11

ÉNERGIE

11.1 La scène internationale

Par suite de diverses mesures d'économie et de remplacement qui ont réduit la demande mondiale de pétrole, le prix du pétrole a accusé une baisse après une décennie de hausses incessantes. Au début de 1983, l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) s'est engagée à ramener son prix de référence officiel de 34 \$ US le baril à 29 \$ US le baril. En outre, les membres de l'OPEP ont convenu d'abaisser, pour le reste de 1983, le plafond de leur production globale d'un million de barils par jour (159 000 m³/j) et de l'établir à 17.5 millions de barils (2 781 000 m³/j).

L'Agence internationale de l'énergie (AIE), dont le Canada est l'une des 21 nations membres, constitue un élément autonome de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Elle a pour but principal de préparer ses membres à affronter toute crise pétrolière qui serait considérée comme une menace économique majeure. Elle effectue donc de temps à autre des sondages du système de répartition du pétrole entre ses membres. Le quatrième sondage du genre a été exécuté d'avril à juin 1983.

Le Canada participe aussi de façon active à des organismes tels que l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), l'Organisation des Nations Unies (ONU) et la Conférence mondiale de l'énergie (CME). Établie à Londres en 1924, la CME s'efforce de promouvoir le développement et l'utilisation pacifique des ressources énergétiques. Le sixième Forum national canadien sur l'énergie, parrainé par le Comité national canadien de la CME, s'est tenu à Ottawa en novembre 1981. Au total, 20 conférenciers représentant divers secteurs de l'économie canadienne ont abordé différents aspects du rôle de l'énergie dans l'essor industriel du Canada. Le 12^e congrès de la Conférence mondiale de l'énergie a eu lieu à New Delhi en septembre 1983 sur le thème «Énergie-Développement — Qualité de la vie».

Le Canada a procédé, au sujet de l'énergie, à des entretiens avec un certain nombre de pays, dont l'Égypte, avec laquelle il a signé une entente de coopération nucléaire en 1982.

La Société Petro-Canada pour l'assistance internationale a été établie en 1980, aux fins d'aider les pays en développement à réduire leur dépendance

vis-à-vis du pétrole importé. Depuis sa création, la Société a amorcé des projets d'assistance dans le domaine du pétrole et du gaz avec les Philippines, la Jamaïque, le Sénégal, la Barbade, la Tanzanie et la Gambie. Au milieu de 1983, un programme de prospection sismique du bassin des Antilles et un programme d'assistance à l'exploration pétrolière de la Thaïlande étaient en préparation.

La liste des pays d'où le Canada importe du pétrole, avec indication du volume et de la valeur des importations en cause, figure au tableau 11.3.

11.2 Mise en valeur de l'énergie

L'application de la politique énergétique canadienne s'est poursuivie suivant un processus souple, en réponse à l'évolution de la conjoncture nationale et internationale. Le programme énergétique national (PEN), annoncé en 1980, proposait divers moyens de réaliser les objectifs prévus en ce qui concerne la sécurité des approvisionnements, la possibilité pour les Canadiens de participer à la mise en valeur de l'énergie, ainsi que l'impartialité dans la tarification et le partage des recettes entre les pouvoirs publics et l'industrie. Ces mesures comprenaient l'économie des ressources rares, le remplacement des ressources en voie d'épuisement par des sources plus abondantes, la recherche de nouveaux approvisionnements, la promotion d'une plus grande participation canadienne et des efforts visant à répartir les recettes de façon à empêcher tout déséquilibre excessif sur le plan régional.

De 1981 à 1983, le gouvernement fédéral, de concert avec les provinces et l'industrie, a apporté d'amples modifications au PEN pour tenir compte des changements intervenus dans le secteur énergétique. Ces modifications, notamment en ce qui regarde la tarification et les mesures d'encouragement, ont été annoncées lors des ententes signées avec l'Alberta, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique au cours du dernier trimestre de 1981, et avec la Nouvelle-Écosse au début de 1982; elles ont été précisées aussi dans l'énoncé de mise à jour de la politique énergétique en mai 1982, ainsi que dans les ententes complémentaires signées avec les provinces de l'Ouest vers le milieu de 1982, et dans diverses mesures touchant certains secteurs des industries énergétiques. Les modifications sus-indiquées ont eu